

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 10/06/2008
Publication : 13/06/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation,
Chantal MEYER
Directeur de la Coordination et
du Service Administratif de l'Assemblée

N°

2008-7-8-3
Séance du vendredi 6 juin 2008

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

POLITIQUE DES ACTIONS EDUCATIVES PROGRAMME : VIE SCOLAIRE SUBVENTIONS POUR LES SORTIES SCOLAIRES AVEC NUITÉES (E055)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2008/I-8/02 du Conseil Général du 13 décembre 2007, relative à la politique des actions éducatives en 2008, donnant délégation à la Commission Permanente pour le suivi des dossiers,
- VU la délibération n° 2008/I-1/01 du Conseil Général du 14 décembre 2007 fixant le budget primitif du Département pour 2008,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ décide le versement de subventions pour les sorties scolaires avec nuitées, conformément au tableau annexé au rapport,
- ❖ précise que la dépense correspondante d'un montant de 19.600,57 € sera prélevée au chapitre 65, nature 6574 ou 65737, fonction 21 ou 221 du budget départemental.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER